

Droit des deux parents séparer concernant nos enfants

Par maykesylvie, le 29/04/2009 à 18:23

séparé depuis trois ans avec le papa de nos trois enfants, je voudrais s'avoir aujourd'hui les droits du pére vis a vis des enfants s'achant qu'a se jour je n'est pas demandé de pension alimentaire.

nous avons décidé de se séparé a l'amiable donc aucun papier n'a été fait. a la séparation j'ai demandé a ma fille ainée ou elle voulez aller habité s'achant que moi je partais vivre dans un autre village, elle a donc decider de vivre avec son papa, la seconde a décider de vivre chez l'un et l'autre et le troisieme qui avais a l'époque que 7 ans est resté vivre avec moi mais le papa le prend tout les 15 jours et la moitié des vacances scolaire je voudrais déménager en corse et je voudrais s'avoir si il peut me l'empécher ? merci de me répondre.

Par erwan, le 30/04/2009 à 09:09

non il ne peut absolument pas vous empêcher de déménager c'est d'ailleur le soucis pour lui c'est que tant qu'il n'aura pas fait officialiser votre séparation ainsi que la garde des enfants chacun est libre de faire ce qu'il veut avec ses enfants il a d'ailleur le droit lui aussi de déménager avec vos enfant sans vous demander votre autorisation par contre ce genre de comportement peut être rapporté devant un tribunal qui peut en tenir compte pour décider de la garde des enfants

Par maykesylvie, le 30/04/2009 à 17:36

merci beaucoup d'avoir repondu